

## **Réfugié pris en charge par l'État (RPCÉ)**

Un réfugié pris en charge par l'État est une personne reconnue comme réfugiée à l'étranger et **réinstallée au Canada avec le statut de résident permanent**. À son arrivée, elle bénéficie d'un **soutien financier et d'un accompagnement de base du gouvernement**, généralement pour une période pouvant aller jusqu'à **12 mois**, afin de faciliter son **installation et son intégration**.

### **Principaux enjeux et défis :**

- Adaptation à un nouveau pays, une nouvelle culture et de nouveaux systèmes
- Barrières linguistiques et accès à la francisation
- Recherche de logement
- Intégration au marché du travail et reconnaissance des compétences
- Isolement social et création de réseaux
- Enjeux psychosociaux liés au parcours migratoire et à l'exil